

ANNEXES

Annexe I : Liste des cas historiques représentés par l'avocat German Romero

L'avocat **German Romero**, qui fait partie de l'équipe DH Colombia (Red de Defensores y Defensoras de Derechos Humanos), se consacre à la représentation de victimes de graves violations des droits de l'homme et de crimes contre l'humanité dans des affaires emblématiques en Colombie, comme en témoignent les cas suivants :

1. Représentation des victimes de disparitions forcées au Palais de justice ;
2. Soutien à la représentation des victimes dans le cadre de la procédure pénale relative au massacre du 21 février 2005 contre des membres de la communauté de San José de Apartadó en raison de la responsabilité de la XVIIe brigade de l'armée nationale ;
3. Enquête sur plus d'une douzaine de généraux de l'armée à la retraite pour leur implication dans des exécutions extrajudiciaires ;
4. Accompagnement et représentation des communautés indigènes dans les cas d'homicides et de disparitions forcées, comme ceux dont ont été victimes les dirigeants du Resguardo Cañamomo Lomaprieta et du peuple Arhuaco ;
5. Enquêtes à l'encontre de hauts fonctionnaires de la police nationale pour des actes de torture, de stigmatisation, de lésions corporelles et d'homicide dans le cadre de manifestations entre 2013 et 2021.
6. Enquêtes pénales menées par le bureau du procureur général pour crimes d'exécutions extrajudiciaires à l'encontre d'officiers supérieurs encore récemment en activité, tels que le **général Emiro José Barrios Jiménez** et le **général Jorge Enrique Navarrete**, et enquêtes à l'encontre du **général Diego Luis Villegas Muñoz**, commandant de la force opérationnelle **Vulcain**, ainsi que du **colonel Nelson Velásquez Parrado**.
7. Enquête menée contre le commandant de l'armée nationale, Mario Montoya, pour sa responsabilité dans plus de 2 000 exécutions extrajudiciaires.

Annexe II : Détails des épisodes à risque de l'avocat Germán Romero

Sous la préoccupation de l'OIAD et d'autres organisations internationales telles que l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), Amnesty International, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), la Commission internationale des juristes, entre autres, ainsi que les rapporteurs spéciaux de l'ONU, qui ont également condamné l'inaction de l'État colombien en faveur de **l'avocat Romero Sánchez et de sa famille**, qui ont également fait l'objet de surveillance, de menaces et d'attaques en raison de l'exercice de leurs fonctions, les événements qui se sont produits sont décrits ci-dessous :

- 1. Juillet-août 2019** : entre ces deux mois, des appels ont été reçus la nuit sur le téléphone portable d'un proche de l'avocat, insistant sur le fait que Romero Sánchez devait rappeler ; pendant l'appel, des voix ont été entendues derrière l'appelant qui dirigeait la conversation.
- 2. Le 20 août 2019**, alors qu'il revenait d'une audience dans la ville de Popayán, Romero Sánchez et l'une de ses escortes assignées par l'Unité de protection nationale (UNP) ont été suivis par deux personnes à moto. Ces personnes à moto ont effectué une surveillance en différents points proches de son domicile et se sont également déplacées dans le sens inverse de la route à proximité du même site¹.
- 3. Le 4 septembre 2019**, lors d'une opération orchestrée par quatre personnes, Romero Sánchez a été victime d'un **vol de son ordinateur portable**. Il contenait des témoignages, des preuves et des informations sensibles et confidentielles contre des hauts fonctionnaires de l'armée nationale et d'autres fonctionnaires de l'État que DH Colombia a recueillis ces dernières années pour la protection et la défense des victimes de graves violations des droits de l'homme que Romero Sánchez représente. D'autres appareils électroniques et de l'argent qui se trouvaient à côté de l'ordinateur portable n'ont pas été perdus. Grâce à deux caméras de surveillance, il est possible d'identifier les quatre personnes impliquées dans l'opération ; cependant, le **bureau du procureur général a pris la décision de clore l'enquête sans avoir présenté de résultats**².
- 4. Le 3 octobre 2019**, il a été **directement menacé de mort**. Des inconnus ont appelé son domicile privé aux premières heures de la matinée, en disant : "**Je ne vais pas te laisser en vie pour le reste de ta vie, tu entends ?**" Quelques minutes plus tôt, Romero Sánchez avait quitté son domicile pour emmener sa fille à l'école. L'appel a été reçu par sa compagne et mère de ses deux filles.

Entre 2021 et 2022 (pendant un an), **German Romero, sa compagne et ses deux enfants mineurs** ont été contraints de quitter le pays **en tant qu'exilés** en raison des multiples

¹ <https://dhcolombia.com/2019/10/04/nueva-amenaza-a-representante-de-victimas-y-defensor-de-derechos-humanos-german-romero-sanchez/>

² <https://www.elespectador.com/judicial/abogado-de-victimas-de-agentes-estatales-denuncia-robo-de-informacion-y-hostigamientos-article-882099/>

harcèlements et menaces dont ils faisaient l'objet, et quelques semaines après leur retour en Colombie, les persécutions se sont poursuivies.

5. **Le 19 avril 2023**, alors qu'il quittait les bureaux de **DHColombia**, le défenseur a remarqué qu'une personne posait des questions à son sujet à un agent de sécurité dans le bâtiment. En le voyant partir, la personne a commencé à le photographier. Quelques jours plus tard, **le 24 avril 2023**, alors que le défenseur arrivait à son lieu de résidence, il a été abordé par deux hommes qui lui ont crié dessus et ont pointé leur main en forme de pistolet, puis l'un d'eux a fait un signe pour lui trancher la gorge tout en s'approchant de lui en disant " (...) **nous allons te tuer** ".
6. **Entre le 4 mai et le 15 mai 2023**, à deux reprises, des hommes à moto (dont les plaques d'immatriculation ont été incluses dans les plaintes déposées) ont effectué une surveillance et pris des photos devant les bureaux de **DHColombia** ; à chaque fois, lorsque les membres du programme de protection du défenseur se sont approchés des hommes, ceux-ci ont rapidement pris la fuite, confirmant le soupçon qu'ils effectuaient bien une surveillance. Par la suite, **le 18 mai 2023**, une camionnette a traversé la voiture du programme de protection, lui bloquant le passage : trois hommes se trouvaient à l'intérieur, dont l'un a pris des photos du programme. L'avocat **Romero Sánchez** a communiqué le numéro de la plaque d'immatriculation de la camionnette aux autorités, mais aucun résultat n'a été obtenu à ce jour.
7. **Entre le 17 et le 24 novembre 2022**, le défenseur a reçu plusieurs appels étranges : au cours de l'un d'entre eux, un autre appel a été reçu lui demandant "s'il savait où se trouvaient ses filles".
8. **Entre le 21 et le 23 décembre 2022**, le défenseur a reçu au moins quatre appels intimidants, dont deux comportaient des menaces directes et faisaient clairement référence à des actions de surveillance et de contrôle : "**nous te surveillons et nous te surveillons depuis que tu es revenu**". L'un de ces appels a été passé au numéro de téléphone fixe du domicile du défenseur, qui est un numéro absolument privé, connu uniquement de l'opérateur téléphonique qui fournit le service. Un autre appel a été adressé au partenaire du défenseur et un autre au téléphone portable du défenseur, indiquant à nouveau "**il est de retour, tu sais comment nous allons continuer**". Ces menaces graves ont été proférées le jour même où l'avocat German Romero Sánchez a demandé l'ouverture d'une enquête contre des membres de la police nationale pour leur rôle dans les meurtres commis à Bogota lors des manifestations des 9 et 10 septembre 2020.
9. **Le 2 septembre 2023**, alors que l'équipe de **DHColombia** déménageait des bureaux, un homme à moto prenait des photos de ce travail et notamment du régime de protection accordé au défenseur par l'Unité nationale de protection (UNP) et de ses déplacements ; lorsque le défenseur et un membre du régime se sont approchés pour vérifier de quoi il s'agissait, l'homme s'est enfui de la scène.



- 10. Le 13 septembre 2023**, un véhicule avec deux hommes a suivi le défenseur autour de sa maison : activité de renseignement qui incluait que l'un d'eux suivait le défenseur à pied depuis sa maison et revenait à sa maison.

- 11. Le 17 octobre 2023**, dans le cadre de la procédure d'accès et de consultation des dossiers de renseignement, de contre-espionnage et de frais réservés du défunt DAS, ordonnée par la JEP pour le compte de parents et de représentants des victimes de la prise du Palais de Justice, **un officier de police judiciaire de l'unité d'enquête et d'inculpation (UIA) du SJP** a dit à l'avocat Germán Romero que "sur ordre de vos supérieurs (**procureurs de l'UIA**), en tant qu'avocat des victimes, à la fin de la procédure, vous devez les laisser revoir les notes qu'ils ont prises sur la procédure". L'avocat n'a pas autorisé cet examen, car il s'agissait d'un ordre verbal et abusif, **qui empiétait sur le travail de représentation judiciaire et ne reposait sur aucune base légale.**

- 12. Le 30 octobre 2023**, un homme vêtu de noir et d'allure militaire a pris des vidéos et des photos au domicile de German Romero Sánchez, à l'heure où les filles du défenseur rentrent habituellement : l'objectif était de documenter la manière, l'heure et la façon dont les gardiens quittent le bâtiment pour effectuer leur travail. L'homme, confronté au gardien, s'est enfui. Selon le même gardien, l'homme portait un dispositif sous sa veste, peut-être une arme. **Ces actions font suite à la plainte déposée par l'avocat de la défense, German Romero, concernant l'irrégularité des décisions de la Juridiction Spéciale pour la Paix (JEP)** parce qu'un colonel à la retraite, associé à des structures de crime organisé, s'est vu refuser le bénéfice d'une comparution devant la JEP.